



Investir dans les populations rurales

## Comité de l'évaluation

Cent vingt et unième session

Rome, 21 juin 2023

---

# Procès-verbal de la cent vingt et unième session du Comité de l'évaluation

---

Cote du document: EC/121

Date: 21 juillet 2023

Distribution: Publique

Original: Anglais

**POUR: APPROBATION**

---

---

### Questions techniques:

**Indran A. Naidoo**

Directeur

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: i.naidoo@ifad.org

**Nigel Brett**

Directeur

Division des politiques et des résultats  
opérationnels

courriel: n.brett@ifad.org

---

## Procès-verbal de la cent vingt et unième session du Comité de l'évaluation

1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations tenues par le Comité de l'évaluation à sa cent vingt et unième session, qui s'est déroulée à la fois en présentiel et en ligne le 21 juin 2023.
2. Le procès-verbal, tel qu'approuvé par le Comité, sera présenté pour information au Conseil d'administration.

### **Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session**

3. Le président a ouvert la session et souhaité la bienvenue à l'Égypte, en sa qualité de représentante de la Sous-Liste C1, qui a rejoint le Comité pour la durée du mandat restant à courir. Le président a également souhaité la bienvenue à la nouvelle Secrétaire du FIDA et Directrice du Bureau de la Secrétaire, M<sup>me</sup> Claudia ten Have.
4. Ont participé à la session les membres du Comité représentant l'Égypte, la France, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique (qui assure la présidence), le Nigéria et la Suisse. Des observateurs de la Chine, des États-Unis et de la République dominicaine étaient également présents. Ont en outre assisté à la session le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), le Directeur adjoint d'IOE, le Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes, le Directeur de la Division des politiques et des résultats opérationnels, la Directrice de la Division recherche et évaluation de l'impact, la Secrétaire du FIDA et Directrice du Bureau de la Secrétaire et d'autres membres du personnel du Fonds.
5. M<sup>me</sup> Ainura Tuibaeva, Vice-Ministre de l'agriculture de la République kirghize, et M. Azamat Shamiev, spécialiste principal du Département de la coopération internationale de ce pays, ont pris part aux délibérations du Comité portant sur l'évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) pour la République kirghize. M. Kaoussou Diombéra, conseiller du Ministre de l'agriculture et du développement rural (chargé de la coopération internationale) de la République de Guinée-Bissau, et M<sup>me</sup> Elena Tricoli, représentante du Consulat de la République de Guinée-Bissau, ont participé aux délibérations du Comité relatives à l'ESPP pour la Guinée-Bissau. L'Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire et Représentante permanente de la République de Colombie, Son Excellence Ligia Margarita Quessep Bitar, et M. Juan Camilo Saretzki Forero, Ministre conseiller et Représentant permanent suppléant, ont pris part aux délibérations du Comité consacrées à l'ESPP pour la Colombie. Leur présence a permis d'enrichir les délibérations en y intégrant les points de vue respectifs des gouvernements sur les évaluations les concernant.

### **Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (EC 2023/121/W.P.1)**

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document EC 2023/121/W.P.1. Le président a encouragé les membres à mettre en avant les principaux messages qu'ils souhaitaient délivrer au cours des débats, afin qu'ils soient consignés au procès-verbal.

### **Point 3 de l'ordre du jour: Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour le Kirghizistan (EC 2023/121/W.P.2 + Add.1)**

#### **Messages clés:**

- Les membres ont accueilli favorablement cette première ESPP pour la République kirghize, ainsi que l'accord conclusif signé par le Gouvernement et le FIDA, et ont souscrit aux recommandations de l'évaluation.
- Les membres ont souligné l'importance des examens à mi-parcours et d'analyses économiques précises pour mieux comprendre l'impact et promouvoir la durabilité.
- Les membres, IOE et la direction sont convenus de la nécessité de mettre l'accent sur les ménages pauvres, de promouvoir l'avancement économique et l'inclusion des femmes et d'améliorer plus avant la gestion durable des ressources en pâturages.
- Parmi les principaux enseignements tirés, on notera la réussite des activités hors prêts malgré l'absence de bureau de pays du FIDA. Les facteurs qui ont contribué à ce succès sont notamment les suivants: portefeuille ciblé, compétence des directeurs de pays, bonne plateforme de coordination des donateurs et travail de l'équipe de pays des Nations Unies.
- Le nouveau programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) pour 2023-2027, qui sera présenté au Conseil d'administration en décembre prochain, s'inscrit dans le prolongement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, tenant compte des recommandations de l'évaluation. Une lettre de la Coordonnatrice résidente des Nations Unies confirmant la conformité du COSOP avec les stratégies du pays et des partenaires sera émise et il a été reconnu qu'il s'agissait là d'une bonne pratique.

7. Le Comité de l'évaluation a accueilli favorablement l'ESPP pour la République kirghize, relative à la période comprise entre 2009 et la mi-2022, figurant dans le document EC 2023/121/W.P.2, ainsi que l'accord conclusif signé avec le Gouvernement, figurant dans l'additif à ce document. Il s'agit de la première évaluation de ce type conduite dans le pays.
8. Les membres ont pris note de la déclaration prononcée au nom du Gouvernement par M<sup>me</sup> Ainura Tuibaeva, Vice-Ministre de l'agriculture de la République kirghize.
9. Le Comité a souligné l'importance des examens à mi-parcours et a demandé des éclaircissements sur l'analyse coûts/bénéfices relative aux investissements du FIDA et à leur impact socioéconomique sur les bénéficiaires. Bien que l'équipe d'évaluation n'ait pas été en mesure de procéder à des analyses financières et économiques détaillées, un certain nombre d'avantages sociaux et économiques sont indiqués dans le rapport, parmi lesquels l'impact durable des cadres politiques, législatifs et institutionnels et des conditions favorables pour lesquels un appui a été fourni, en particulier ceux concernant la gestion communautaire des pâturages et l'offre de services vétérinaires par le secteur privé. La direction a fait savoir qu'une tendance positive se dégagait des analyses coûts/bénéfices des projets et que des renseignements supplémentaires pourraient être communiqués dans un cadre bilatéral.
10. Les membres ont pris note de la performance globale et des résultats obtenus s'agissant de la gestion et gouvernance des pâturages et de l'offre de services vétérinaires. Ils ont également pris note des efforts déployés par le Gouvernement ainsi que de sa contribution à la bonne exécution des programmes, grâce à la promotion d'une collaboration et de partenariats efficaces avec de nombreux organismes, institutions, acteurs nationaux, universités et associations de syndicats

de pâturage. Les membres ont aussi souligné l'importance de disposer d'une plateforme bien établie de coordination des donateurs et de canaux de partage de l'information.

11. Le Comité a souscrit aux recommandations formulées dans le rapport et fait spécifiquement référence à la recommandation 1, qui vise à mettre davantage l'accent sur la pauvreté et porte plus particulièrement sur les méthodes permettant de mieux cibler les ménages pauvres et d'améliorer les débouchés économiques hors secteur de l'élevage, ainsi qu'à la recommandation 4, axée sur le renforcement de l'approche relative à la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes. Il a été noté que les progrès de la production bétailière, d'une part, et de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'autre, n'allaient pas mécaniquement de pair, la direction étant encouragée à prendre en compte ce constat et à adopter à l'avenir une démarche holistique. Les membres ont pris note de l'accord conclu entre le Gouvernement et le FIDA, qui couvre notamment les axes de réflexion à prendre en considération pour l'élaboration du prochain COSOP (2023-2027), dans la droite ligne du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
12. La direction a reconnu et fait siennes les inquiétudes soulevées quant à la nécessité de mettre davantage l'accent sur la pauvreté et la problématique femmes-hommes, et a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts dans le domaine de la gestion durable des ressources en pâturages. La direction a confirmé que les recommandations avaient été prises en compte dans le nouveau COSOP, qui intégrera une note conceptuelle sur les investissements futurs, donnant la priorité à la pérennisation des acquis et à l'axe de travail consacré à l'extension à plus grande échelle de la gestion des pâturages et à la durabilité environnementale. L'amélioration du ciblage sera facilitée par le recours à une approche ascendante favorable aux pauvres, fondée sur une analyse de la pauvreté et de la vulnérabilité, ce qui marque une rupture par rapport à l'approche précédemment adoptée, qui reposait sur l'effet de ruissellement. Le COSOP couvrira le secteur de l'élevage dans sa globalité – prenant en compte, entre autres, la problématique femmes-hommes, la nutrition, l'accès aux marchés et le renforcement des capacités des petits exploitants agricoles, des organisations qui les regroupent et des syndicats de pâturage.
13. Les membres du Comité ont noté que, malgré l'absence de bureau de pays, le FIDA avait obtenu de bons résultats s'agissant de la gestion des connaissances, de l'établissement de partenariats et de la participation à l'élaboration des politiques. Comme indiqué dans le rapport, l'offre d'un appui cohérent au secteur de l'élevage pendant une période donnée, l'établissement d'une collaboration à long terme avec les institutions nationales compétentes et la mise en place d'une collaboration solide avec des partenaires internationaux figurent parmi les facteurs qui ont contribué à la réussite du portefeuille et à la bonne performance des activités hors prêts. La direction a aussi noté comme autre facteur positif la présence de directeurs de pays expérimentés.

**Point 4 de l'ordre du jour: Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la Guinée-Bissau (EC 2023/121/W.P.3)**

**Messages clés:**

- Les membres ont accueilli favorablement cette première ESPP pour la Guinée-Bissau ainsi que l'accord conclusif signé par le Gouvernement et le FIDA, et ont souscrit aux recommandations de l'évaluation.
- Les membres ont souligné que les opérations ne devraient pas reposer sur des COSOP obsolètes et se sont félicités des assurances données par la direction quant au fait que tous les programmes en cours s'appuyaient désormais sur des stratégies en application.
- Les membres ont insisté sur la nécessité de concevoir des projets moins complexes dans les pays sortant d'un conflit et dans les contextes fragiles.
- Il a également été souligné qu'il était important d'établir des partenariats solides et d'assurer l'alignement sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

14. Le Comité de l'évaluation a accueilli favorablement l'ESPP pour la Guinée-Bissau, relative à la période 2008-2022, qui figurait dans le document EC 2023/121/W.P.3, ainsi que l'accord conclusif qui y était joint. Il s'agit de la première évaluation de ce type conduite dans le pays. Les membres ont pris note de la déclaration prononcée au nom du Gouvernement par M. Kaoussou Diombéra, conseiller du Ministre de l'agriculture et du développement rural, chargé de la coopération internationale.
15. Les membres ont souligné que les opérations ne devraient pas reposer sur des COSOP obsolètes et se sont félicités des assurances données par la direction quant au fait que toutes les activités en cours s'appuyaient désormais sur des stratégies en application, qui pouvaient être ajustées en cours d'exécution. Les membres ont ajouté qu'il était nécessaire d'harmoniser le nouveau COSOP avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable établi pour le pays. Le Comité a souligné la nécessité de concevoir des projets moins complexes dans les pays sortant d'un conflit et dans les contextes fragiles, compte tenu notamment du manque de personnel et de capacités dans le pays. Les membres ont également invité la direction à étendre sa collaboration à d'autres organismes des Nations Unies et institutions financières internationales (IFI). Le rôle du FIDA, en tant que chef de file du groupe de travail sur l'agriculture, qu'il codirige avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, sera de faciliter la diversification des partenariats. L'accent a aussi été mis sur le renforcement des organisations communautaires.
16. La direction a noté que le nouveau COSOP serait axé sur des thèmes tels que le renforcement de la résilience, la poursuite de la diversification, l'amélioration de l'accès aux marchés, et le renforcement des capacités institutionnelles. Le Comité a également été informé du fait que l'approche du FIDA en matière de gestion des risques dans les contextes fragiles était en cours de révision, l'objectif étant d'intégrer des analyses et diagnostics de bien meilleure qualité concernant les risques et l'atténuation des risques. Des évaluations renforcées de la fragilité sont désormais intégrées aux stratégies élaborées au niveau des pays et des projets, ce qui ouvre la voie à une meilleure évaluation et correction des lacunes institutionnelles.

**Point 5 de l'ordre du jour: Dates proposées pour les sessions du Comité de l'évaluation en 2024 (EC 2023/121/W.P.4/Rev.1 + Corr.1)**

17. Le Comité a approuvé les dates proposées pour ses sessions de 2024, telles qu'elles figuraient dans le document EC 2023/121/W.P.4 (dont la version révisée sera publiée sous la cote EC 2023/121/W.P.4/Rev.1) et son rectificatif:

- Cent vingt-quatrième session                      Vendredi 22 mars 2024
- Cent vingt-cinquième session                      Mercredi 19 juin 2024
- Cent vingt-sixième session                          Vendredi 6 septembre 2024
- Cent vingt-septième session                        Jeudi 31 octobre 2024

**Point 6 de l'ordre du jour: Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la Colombie (EC 2023/121/W.P.5 + Add.1)**

**Messages clés:**

- Les membres ont accueilli favorablement cette première ESPP pour la Colombie, notant que l'accord conclusif entre le Gouvernement et le FIDA était à l'examen.
- Les membres, IOE et la direction ont souligné qu'il était important d'inclure dans le programme de pays des activités axées sur la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST). La promotion de la CSST et la mutualisation des biens publics devraient figurer dans les COSOP de l'ensemble des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.
- Les membres ont aussi indiqué qu'il était important d'étendre les partenariats à d'autres IFI et banques publiques de développement et de capter des ressources supplémentaires au profit du programme de pays du FIDA. Ils se sont dits favorables à l'exécution de stratégies rurales durables liées à la gestion de l'environnement, notamment dans les zones déboisées en raison de l'activité agricole.

18. Le Comité de l'évaluation a accueilli favorablement l'ESPP pour la Colombie, qui portait sur la période 2008-2022 (EC 2023/121/W.P.5). Il s'agit de la première évaluation de ce type conduite dans le pays. Il a été noté que l'accord conclusif entre le Gouvernement et le FIDA n'avait pas encore été signé. Les membres, IOE et la direction ont mis en avant l'important soutien accordé par le FIDA dans le pays, décrivant ce dernier comme un pionnier du développement rural et de la réduction de la pauvreté et des inégalités, dans la mesure où il avait appliqué des approches alors inédites en Colombie.
19. Les membres ont pris note de la déclaration prononcée au nom du Gouvernement par Son Excellence Ligia Margarita Quessep Bitar, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire et Représentante permanente de la République de Colombie.
20. Les membres ont souscrit aux recommandations présentées dans le rapport, notamment celles visant l'extension des partenariats à d'autres IFI et banques publiques de développement. De plus, les membres ont pris acte de la nécessité de développer plus avant l'approche territoriale par le biais d'une collaboration plus étroite avec les institutions locales de statut public ou privé. Concernant la recommandation 4 relative au renforcement des capacités, les membres sont convenus que la Colombie devait promouvoir l'inclusion, l'avancement du processus de paix, l'intégration institutionnelle et la durabilité. Il a été fait particulièrement référence à l'importance des stratégies rurales durables liées à la gestion environnementale, notamment dans les zones déboisées en vue de leur conversion à l'agriculture.
21. En ce qui concerne la coopération, les membres du Comité ont insisté sur l'importance de l'inclusion de la CSST et sur la nécessité d'obtenir des ressources supplémentaires. S'agissant de la concertation sur les politiques, les membres ont invité la direction à étudier les possibilités relatives aux appellations d'origine pour les produits agricoles ou typiques de la Colombie (par exemple, *cangrejo de piedra negro*, *ceviche*).

22. La direction a pris note des observations formulées par les membres du Comité, qui ont souligné l'impact positif du programme sur les groupes minoritaires, tels que les peuples autochtones, les communautés d'ascendance africaine et les femmes. La direction a informé le Comité de la possibilité de mettre en place un mécanisme de cofinancement avec le Fonds fiduciaire espagnol; toutefois, l'application de cette solution se fera sous réserve de la capacité d'absorption de la dette publique. La direction a confirmé que la CSST constituait une importante ressource non seulement pour la Colombie, mais aussi pour l'ensemble des pays à revenu intermédiaire, y compris ceux de la tranche supérieure.

**Clôture de la session**

23. Il a été rappelé au Comité que le Bureau de la Secrétaire ferait circuler le projet de procès-verbal de la session, comprenant les messages clés indiqués par les membres du Comité, pour approbation. La version définitive du procès-verbal sera transmise au Conseil d'administration à titre d'information à sa cent trente-neuvième session.